



# **UN AVENIR DIFFICILE POUR L'AGENCE EUROPEENNE DE DEFENSE ?**

**Mémoire de géopolitique  
du Wing Commander Christopher PLATT**

**Directeur du séminaire « Géopolitique de l'économie »  
Monsieur Christian Harbulot  
Directeur de l'Ecole de Guerre Economique**

**Mars 2007**

## FICHE DOCUMENTAIRE

1. Un avenir difficile pour l'Agence européenne de défense ?
2. 2007\_mémoire\_geop\_avenir de l'AED\_Platt
3. Wing Commander, Royal Air Force, PLATT Christopher, Royaume-Uni
4. 12 mars 2007
5. Division B – Groupe B 2
6. Mémoire de géopolitique
7. Créée en 2004 grâce au lobbying fort de la France et du Royaume-Uni, l'Agence européenne de défense (AED) est tout d'abord un catalyseur pour la coopération dans l'acquisition des capacités de défense. Les Etats membres de l'UE ont fixé un but ambitieux pour leurs forces armées en publiant la Stratégie européenne de sécurité en 2003 mais jusqu'à ici elles n'ont pas fait du progrès significatif quant à la résolution des lacunes capacitaires exposé par cette stratégie. Pendant ses trente premiers mois l'AED a fait une forte impression sur le processus d'acquisition européenne dans les domaines de l'approche capacitaire et le marché de défense mais elle n'a pas eu du succès important quant à sa tâche primaire. Ce mémoire étudie les raisons politique, financier et industriel responsable pour cette impasse et prends en compte les rôles clés que le Royaume-Uni et la France joueront dans l'avenir de l'Agence.
8. Agence européenne de défense, Politique Européenne de Sécurité et de Défense, Stratégie Européenne De Sécurité, Plan d'Actions Européen des Capacités, Base Industrielle et Technologique de Défense, Marché de Défense Européen, Souveraineté nationale de défense, OTAN.

# **UN AVENIR DIFFICILE POUR L'AGENCE EUROPEENNE DE DEFENSE ?**

## **SOMMAIRE**

### **PREMIERE PARTIE : DE LA PESD A L'AED**

L'UE comme acteur mondial  
De l'idée à l'actualité

### **DEUXIEME PARTIE : LA PROBLEMATIQUE D'UN CLIENT EUROPEEN**

Pourquoi travailler ensemble  
Une Europe divisée par la BITD  
La souveraineté de défense  
Le conflit d'intérêts  
Quoi, quand et combien

### **TROISIEME PARTIE : L'ETAT DE L'INDUSTRIE DE DEFENSE EUROPEENNE**

Fragmentation et duplication  
L'inégalité du champ de bataille  
L'élongation du cycle de travail  
Le rapport entre client et fournisseur

## INTRODUCTION

A l'inverse des progrès significatifs faits par l'Europe dans les domaines de la coopération et de la mutualisation du marché économique européen, on n'a constaté que des avancées partielles dans la mise en place de la Politique Etrangère de Sécurité Commune (PESC), ou la Politique Européenne de Sécurité et de Défense (PESD). En sortant de la guerre froide, l'Europe a mis du temps à apprécier les exigences du nouvel ordre mondial et surtout la nécessité de disposer de forces militaires formées, équipées et prêtes à participer aux opérations multinationales outre-mer. Par conséquent, bien que les forces armées européennes soient actuellement impliquées dans une douzaine d'opérations en Europe, en Afrique et au Moyen Orient, leur niveau d'interopérabilité, même entre elles, demeure faible. Si les succès opérationnels apparaissent indéniables, ce n'est certes pas grâce à l'interopérabilité des matériels européens, à la fois disparates et insuffisamment complémentaires.

L'interopérabilité n'est ni un nouveau concept ni un nouveau problème mais elle est désormais rendue nécessaire par la diminution continue des formats des armées européennes, sous la pression budgétaire, qui impose de substituer la supériorité de l'information à la supériorité numérique ; une tendance qui exige un très haut niveau d'interopérabilité pour parvenir à l'état final recherché. Un des moyens les plus efficaces pour obtenir cette capacité à opérer en commun est l'acquisition par tous les pays des mêmes équipements puis la réalisation de l'entraînement et maintenance en commun. Les Etats membres de l'Union Européenne (UE) ont déjà coopéré, de manière ad hoc, dans certains projets d'acquisition d'équipements de défense, mais avec des résultats mitigés. Par conséquent, il se fait sentir depuis longtemps le besoin de voir naître une organisation européenne qui puisse exercer un rôle central et proactif dans la définition d'une stratégie d'acquisition de capacité militaire en commun. Une réussite dans ce domaine se ferait non seulement dans l'intérêt des soldats sur le terrain mais pourrait aussi conduire à ériger la coopération en norme, se substituant ainsi aux collaborations ad hoc du passé, et permettant de ce fait des économies significatives pour l'acquisition des équipements de défense futurs.

La création de l'Agence Européenne de Défense (AED), en juillet 2004, était la réponse de l'UE à ce réel besoin. Malgré sa courte vie l'AED a très rapidement progressé dans les domaines les plus théoriques tels que les concepts et les processus. Pourtant, elle a eu du mal à faire décoller un projet important d'acquisition d'équipement de défense<sup>1</sup>. Compte tenu de son contexte d'intervention difficile et de l'entrave à son action que constituent, par exemple, les problèmes non résolus de la souveraineté des politiques de défense en Europe, des pressions budgétaires nationales, de la fragmentation du marché de défense européen ou des rapports tendus entre l'UE et l'Organisation du Traite de l'Atlantique Nord (OTAN), ce semi échec ne représente pas une réelle surprise. Néanmoins, il est certain que l'AED doit démontrer sa capacité à mettre en œuvre ses concepts et ses processus si elle veut garder le soutien politique fort qu'elle possède actuellement.

Ce mémoire se propose d'étudier la situation actuelle de la PESD dans le domaine d'action relevant de l'AED, ainsi que les activités actuelles de l'Agence, les problèmes auxquels elle a du faire face dans le passé, aussi bien que ceux qu'elle devra surmonter dans le futur, dans les domaines de la gestion intergouvernementale et du marché de défense. Enfin, une réflexion sur l'avenir difficile de l'Agence sera proposée en dernière partie.

## PREMIERE PARTIE : DE LA PESD A L' AED

*« Depuis 1990 presque quatre millions de personnes ont été tuées par la guerre, dont 90% civils... Plus de dix-huit millions de personnes dans le monde ont quitté leurs foyers ou pays à cause du conflit... Environ trois milliards de personnes, qui représentent quasiment la moitié de la population mondiale, vivent avec moins de deux euros par jour... Quarante-cinq millions de personnes meurent tous les ans de faim et de malnutrition »<sup>2</sup>.*

---

<sup>1</sup> EDA, *Report by the European Defence Agency to the Council*; Brussels, May 2006

<sup>2</sup> Stratégie Européenne De Sécurité, *Une Europe Sûre Dans Un Monde Meilleur* ; Bruxelles, décembre 2003

## 1.1 L'UE COMME ACTEUR MONDIAL

Pour une grande partie du Monde, notre époque tournée vers la mondialisation a élargi l'abîme entre ceux qui ont accès à l'eau, à la nourriture, et à la sécurité et ceux qui en sont exclus. Cela a contribué à développer la frustration, la colère, et a pu générer des conflits dans le Monde. Les européens, quant à eux, ont été épargnés de la plupart des effets négatifs de la mondialisation seulement parce qu'ils ne se situaient pas dans les zones de crises.

### 1.1.1. Les menaces

Bien qu'une agression de grande échelle contre un membre de l'UE soit actuellement improbable, l'Europe se trouve tout de même face à de nouvelles menaces qui sont de nature asymétrique et à caractère imprévisible. Le terrorisme allié à la prolifération des armes de destruction massive (ADM) constituent potentiellement la menace la plus dangereuse à la sécurité européenne, étant donné qu'une organisation de dimension réduite avec des idées extrémistes peut aujourd'hui infliger des dégâts équivalents à ceux d'une armée constituée. Les conflits régionaux, attisés par l'écroulement du bloc soviétique, qui trouvent souvent leurs origines dans des oppositions anciennes d'ordre ethnique, religieux, ou culturel, ainsi que dans la déliquescence de certains Etats dominés par une criminalité organisée qui tire ses revenus du trafic de drogue, constituent le terreau privilégié où progressent ces revendications extrémistes. Bien que l'intégration des nouveaux Etats membres à la périphérie de l'Est de l'Union puisse donner aux pays de l'Europe de l'Ouest l'illusion qu'une zone tampon les protège, elle aura en même temps eu pour effet de rapprocher l'UE des zones de trouble.

### 1.1.2. Les défis

L'hégémonie d'après la guerre froide des Etats-Unis dans tous les facteurs de puissance, surtout dans le domaine économique, est en déclin, permettant aux économies renaissantes de l'Est de s'ériger en concurrents crédibles face aux ressources naturelles importantes des pays du Golfe. Parallèlement, dans cette même région, la détermination du gouvernement américain à poursuivre leur politique d'intervention dans les états dissidents est entravée par l'opinion nationale et internationale. Il est donc certain qu' « *aucun pays n'est en mesure de faire face,*

*seul, aux problèmes complexes de notre temps* »<sup>3</sup> et que l'UE, en tant que première puissance mondiale économique et deuxième puissance militaire doit agir en commun pour utiliser le mieux possible ses instruments politiques, économiques et militaires. En termes purement militaires cela exige que les forces armées des Etats membres soient formées et équipées pour exécuter toute la gamme des actions militaires et de maintien de la paix, dans un délai bref, n'importe où et dans un cadre multinationale.

### 1.1.3. **La progression de la PESD vers la création de l'AED**

A cause de l'incapacité européenne à intervenir dans les Balkans sans l'appui des Etats-Unis, et suite à la déclaration bilatérale franco-britannique de St Malo en 1998, les dirigeants de l'UE ont déclaré qu'ils étaient déterminés « *à voir l'Union européenne jouer pleinement son rôle sur la scène internationale. Á cette fin, nous avons l'intention de doter l'Union européenne des moyens et capacités nécessaires pour assumer ses responsabilités concernant une politique européenne commune en matière de sécurité et de défense. L'Union doit disposer d'une capacité d'action autonome, soutenue par des forces militaires crédibles, avoir les moyens de décider d'y recourir et être prête à le faire afin de réagir face aux crises internationales, sans préjudice des actions entreprises par l'OTAN* »<sup>4</sup>. Peu après ils ont fixé des objectifs militaires connus sous le nom de « Helsinki Headline Goal » pour des forces européennes de soixante milles soldats avec, en cas de besoin, des éléments aériens et navals, disponibles dans un délai de soixante jours, et capables d'être soutenues pendant au moins une année. Pourtant, le fait de déclarer en 2001, une capacité européenne de conduite des opérations de gestion de crise, revenait à reconnaître pour l'UE certaines lacunes capacitaires importantes. Le processus « European Capabilities Action Plan (ECAP) »<sup>5</sup> a été justement lancé pour combler ces lacunes mais il a surtout servi à dresser l'inventaire des problèmes existants dans le détail, et n'a pas aujourd'hui atteint ses objectifs du fait du manque de soutien financier des Etats membres<sup>6</sup>. En fait l'ECAP a subi un coup d'arrêt en 2003 après

---

<sup>3</sup> Stratégie Européenne De Sécurité, *Une Europe Sûre Dans Un Monde Meilleur* ; Bruxelles, décembre 2003

<sup>4</sup> Secrétariat Général Du Conseil de l'UE, *Toile de fond - Développement des capacités militaires européennes - Catalogue des forces 2006* ; Brussels 2006

<sup>5</sup> Plan d'Actions Européen des Capacités (PAEC)

<sup>6</sup> TIGNER Brooks, *EDA redefining European Capabilities Action Plan*; Defence News, Brussels, 4 December 2006

l'adoption de la Stratégie Européenne de Sécurité (SES) par laquelle les Etats membres ont fixé des nouveaux objectifs qui reflétaient non seulement des évolutions de la situation mondiale, mais aussi le progrès de la technologie militaire, et tiraient de surcroît les leçons des opérations menées par l'UE entre 1999 et 2003. En même temps, la SES a souligné l'importance de l'interopérabilité, non seulement entre les forces armées européennes mais aussi avec des organisations civiles internationales, et a réaffirmé que la mobilité et la capacité à durer constituaient des attributs fondamentaux pour assurer l'efficacité et la crédibilité des forces armées européennes. Ce nouvel objectif global connu sous le titre de « *Headline Goal 2010* » a introduit une approche basée sur les capacités, plutôt que sur les matériels et les effectifs, aboutissant à la définition de ce qui sera nécessaire pour faire face à toute la gamme des opérations de gestion des crises. Cette approche s'est faite à partir d'hypothèses de planification stratégique, regroupées autour de cinq scénarios illustratifs, qui couvrent un large éventail d'opérations militaires. Les options militaires, définies comme la meilleure façon de faire face aux crises en question, ont conduit à l'élaboration d'une liste exhaustive de capacités nécessaires, puis à un catalogue des besoins. En réponse à ce catalogue des besoins, les offres de participation des forces armées des Etats membres ont été évaluées avant d'être rassemblées dans un catalogue des forces de l'UE qui décrit en termes qualitatifs et quantitatifs les capacités mises à la disposition de l'UE. En même temps ce catalogue sert aussi de point de départ pour la détermination des lacunes capacitaires.

## 1.2. DE L'IDEE A L'ACTUALITE

Bien que la création d'une agence européenne responsable de la coordination de l'acquisition en commun d'équipements de défense ait été proposée avant cette date, ce fut au sommet bilatéral de 2003 au Touquet, entre la France et le Royaume Uni, que l'idée a commencé à germer. Il n'est pas difficile d'imaginer pourquoi ces deux gouvernements, réalisant les efforts de défense les plus significatifs en Europe, furent les pourfendeurs du concept d'une agence qui agirait pour le développement des capacités de défense des états européens. Néanmoins, avec l'accord des autres dirigeants, au sommet du Conseil Européen de Thessalonique<sup>7</sup>, au cours de cette

---

<sup>7</sup> Le Danemark ne fait pas partie de l'AED

même année, une petite équipe d'étude, composée d'une douzaine d'experts venant des principaux pays producteurs d'armements européens, a été mise en place, en février 2004, pour définir les objectifs, les processus et la structure d'une agence adaptée à cette tâche. Il faut noter que, même à cette étape, un certain nombre de désaccords ont fait surface, principalement entre les deux fondateurs du concept, à propos de la mission de l'Agence. Le rapport de cette équipe, essentiellement un compromis qui a favorisé l'approche minimaliste britannique, c'est-à-dire un catalyseur de coopération, plutôt que la vision française d'une organisation plus exécutive, a été néanmoins, adopté en juin 2004, menant à la création de l'AED le mois suivant.

### 1.2.1. Le but de l'Agence

En suivant le but stratégique de « *soutenir les Etats membres et le Conseil dans leur effort d'améliorer les capacités européennes de défense dans le domaine de la gestion des crises* »<sup>8</sup> l'Agence a fixé, dès le commencement, ses tâches principales consistant à :

- Harmoniser les besoins militaires européens
- Stimuler puis coordonner la Recherche et Technologie (R&T) en commun
- Encourager la convergence des processus nationaux d'acquisition
- Renforcer la Base Industrielle et Technologique de Défense (BITD)

Pourtant, le mandat clair de l'Agence, la prédisposant à stimuler le développement de la capacité de défense européenne, ainsi que son profil politique fort, n'est pas accompagné par une position politique simple et claire dans la sphère des intérêts des défenses européennes. Bien que l'intégration du Groupe d'Armement de l'Europe Occidentale (GAEO) dans le cadre de l'AED ait éliminé un aspect de la problématique, il demeure toujours possible de dupliquer les programmes et de voir surgir des conflits d'intérêts entre des organisations multiples de ce domaine.

---

<sup>8</sup> Action Commune 2004/551/PESC du Conseil du 12 juillet 2004 concernant la création de l'Agence européenne de défense

### 1.2.2. **La position et le cadre d'action de l'AED**

La structure de l'Agence reflète la force du soutien politique qui l'a créée. Actuellement dirigée par Javier Solana, le Secrétaire Général du Conseil Européen/Haut Représentant pour la PESC, et sous la direction d'un comité des Ministres européens de la défense, elle apparaît comme étant dotée à la fois du profil politique international et de l'influence nationale pour briser le statu quo<sup>9</sup>. En plus, et à l'inverse de la plupart des organisations intergouvernementales, les décisions du comité de direction sont prises à la majorité qualifiée ; un atout considérable en face des barrages minoritaires qui sont courants dans les autres institutions européennes. Le directeur exécutif, actuellement le britannique Nick Witney, et son équipe de presque cent personnes, ont été tous sélectionnés grâce à une compétition ouverte selon le principe du meilleur homme pour l'emploi ; ainsi, le système des quotas nationaux ne pèse pas sur l'efficacité de l'AED. Au dessous du directeur exécutif et de son adjoint il y a cinq directeurs de départements relatifs aux principaux domaines de compétence de l'Agence (Capacités, Recherche et Technologie, Armements, Marché de défense et Moyens généraux). En plus d'être employé dans cette organisation verticale, le personnel de l'AED peut travailler de façon transverse dans les équipes intégrées de développement pour suivre des projets spécifiques. Les projets ad hoc de l'AED sont partagés en deux groupes :

- Catégorie A ou « Opt Out » sont des projets sélectionnés par le comité de direction à cause de l'intérêt qu'ils suscitent pour la plupart des Etats membres. En principe tous les Etats membres apportent leur contribution mais il existe toujours l'option de ne pas participer au projet
- Catégorie B ou « Opt In » sont des projets où l'Agence agit comme émetteur pour un ou plusieurs Etats membres. En faisant appel au cadre de l'AED, les auteurs d'un projet bénéficient non seulement de la veille opérationnelle de l'Agence mais aussi de la possibilité que leur proposition puisse susciter l'intérêt des autres Etats membres

Le budget opérationnel de l'Agence ne représente qu'environ vingt-quatre millions d'euros par an ; cette faiblesse de moyens ne permet pas d'initier un

---

<sup>9</sup> La place de l'AED en l'UE est à Annexe A

programme de R&T autonome digne de ce nom. Ce budget est cohérent avec le rôle établi de l'Agence comme catalyseur d'investissements, mais continue de poser des problèmes entre les Etats membres.

### 1.2.3. Le bilan des trente premiers mois

Etant donnée la courte vie de l'AED, un peu plus de trente mois, il serait irréaliste d'attendre des progrès significatifs dans un domaine aussi compliqué que celui de la défense européenne. Néanmoins, par certains aspects l'Agence a déjà eu un impact fondamental.

#### 1.2.3.1. Le Marché de défense européen

Tout d'abord, la création du Marché de défense européen à la fin de 2005 a marqué une étape importante pour les fournisseurs d'armements en Europe. En introduisant plus de transparence dans ce marché, l'AED tente de convaincre les européens de l'efficacité de l'acquisition d'armements en commun, de manière non exclusivement nationale, et au fur et à mesure, de réduire la concurrence capacitaire qui existe actuellement en Europe. Bien que l'article 296<sup>10</sup> continue de permettre aux principaux producteurs d'armements européens de défendre leur base industrielle de défense dans certaines technologies clés, il y a déjà plus de soixante contrats affichés sur le « Electronic Bulletin Board (EBB) »<sup>11</sup> de l'AED, pour un montant qui dépasse trois milliards d'euros. De plus un accord sur la sécurité des approvisionnements, a été signé par vingt-deux Etats membres ; il pourrait contribuer à instaurer une confiance partagée au sein de ce marché.

#### 1.2.3.2. La Vision à long terme

L'AED a jeté les fondements de ses processus de développement capacitaire avec la publication d'une « Long Term Vision (LTV) »<sup>12</sup> en octobre 2005. Résultat

---

<sup>10</sup> Les règles du marché intérieur ne s'appliquent pas aux marchés de défense dans le cas de commerce d'armes, munitions et matériel de guerre : cette exemption trouve son fondement juridique dans l'article 296. Cependant, cette mesure dérogatoire est limitée par le concept d'« intérêts essentiels de sécurité » et par la liste des équipements militaires mentionnée au deuxième paragraphe de l'article 296. Toute dérogation autorisée par l'article 296 touche au cœur des principes et objectifs fondamentaux du marché intérieur. Pour cela la dérogation doit rester une exception strictement limitée aux cas où les États membres n'ont pas d'autre choix pour protéger leurs intérêts de sécurité que de le faire au niveau national.

<sup>11</sup> Panneau de bulletin électronique

<sup>12</sup> Vision à long terme

d'une année de travail en partenariat avec l'Etat Major de l'Union européenne (EMUE) et l'Institut d'Etudes de Sécurité de l'Union Européenne (IES-UE). Ce rapport essaie de décrire les tendances clés de la situation sécuritaire dans le Monde dans l'avenir, donc les besoins capacitaires attendus pour une éventuelle intervention européenne dans ce contexte. Objet de multiples louanges, le rapport est considéré pourtant comme étant « *une description générale des objectifs capacitaires de l'avenir* »<sup>13</sup> qui nécessitera du temps et des ressources considérables pour qu'il soit concrétisé à travers un plan détaillé des capacités.

#### 1.2.3.3. Recherche et Technologie

Les initiatives de l'Agence dans le domaine de la R&T sont plus longues à décoller. Aider les Etats membres à « *dépenser plus... dépenser mieux... dépenser plus ensemble* »<sup>14</sup> a été probablement une des tâches les plus difficiles des trente premiers mois, étant donné le manque d'investissement, la duplication et la fragmentation des programmes, qui existent actuellement. L'approche de l'Agence, essayant d'éviter les ratifications budgétaires, soit annuel, soit projet par projet, qui normalement bloquent les tentatives européennes de recherche, est assez originale, mais le soutien des Etats membres a été tardif et commence seulement maintenant à se concrétiser. En mutualisant plusieurs besoins dans un thème de recherche unique, choisi à partir de l'analyse des besoins opérationnels réels et non pas à partir de la simple envie d'acquérir une technologie, l'Agence a enfin réussi à faire un programme de recherche séduisant à plusieurs Etats membres. Le premier programme, dans le domaine de la protection a été lancé récemment avec le soutien de la plupart des Etats membres et un budget d'une cinquantaine de millions d'euros<sup>15</sup>. En aboutissant à ce résultat, l'Agence a aussi abouti à un accord entre vingt-deux Etats membres sur la sécurité de l'information, accord qui sera sans doute très important pour le succès de la coopération à long terme.

---

<sup>13</sup> TIGNER Brooks, *EDA redefining European Capabilities Action Plan*; Defence News, Brussels, 4 December 2006

<sup>14</sup> SOLANA Javier, *Research And Technology an imperative for European Defence*; EDA, Brussels, 9 February 2006

<sup>15</sup> EDA, *EU Defence Ministers club together to research better protection for armed forces*; Brussels, November 2006

#### 1.2.3.4. Le programme de 2007

Pour l'avenir proche, l'AED a défini un programme pour l'année 2007 qui comprend un but stratégique dans chacun de ses domaines de travail :

- Premièrement, sur la base de leur vision à long terme, d'établir pour la PESC un plan détaillé de développement des capacités
- Deuxièmement, travailler vers un accord sur une stratégie industrielle de défense européenne
- Troisièmement, développer une stratégie de R&T de défense européenne, en établissant quelles technologies seront clés non seulement pour la capacité militaire future mais aussi pour la BITD, puis en planifiant comment ces technologies seront maintenues et développées en Europe
- Enfin, continuer à chercher et souligner les possibilités pour l'acquisition d'armement en commun

En faisant le bilan des trente premiers mois d'exercice de l'AED, il faut noter que, vu de l'extérieur, sa stratégie de communication a été bien gérée. Travaillant dans un domaine délicat de politique européenne, entourée d'autres organisations mieux établies dans la PESC, et se sachant attendue sur ses résultats par des observateurs particulièrement exigeants et critiques, l'Agence a mis en équilibre la nécessité de provoquer le changement, et de ne pas perdre le soutien politique en progressant trop fort et trop vite. En même temps, elle a aussi bien compris qu'un échec ou un retard dans l'exécution de ses travaux aurait été perçu comme une perte d'élan. L'agence est donc condamnée à se fixer des objectifs réalistes et à assurer ses livraisons à l'heure. Pourtant, bien que des améliorations de structures et de processus soient des conditions essentielles pour la réussite de la coopération dans l'avenir, et que la physionomie de l'AED soit vraiment différente de la norme européenne, le problème fondamental de sous investissement demeure. Le lancement d'un programme de R&T en commun est encourageant mais l'investissement est malheureusement plus que symbolique. Malgré la nécessité de dépenser des sommes importantes pour combler des lacunes capacitaires déplorées par tous, comme le transport aérien stratégique par exemple, les Etats membres ne

semblent pas prêts à placer ces investissements nécessaires dans leur priorité nationale

## DEUXIEME PARTIE : LA PROBLEMATIQUE D'UN CLIENT EUROPEEN

A la lumière de l'analyse précédente des origines et des raisons qui ont conduit à la création de l'AED, il me semble clair que les pressions sur les budgets nationaux de défense ont atteint un tel niveau que les avantages perçus de l'acquisition d'équipements en commun se sont montrés, au moins dans la réflexion des dirigeants français et britanniques au Touquet, plus intéressants que le simple processus traditionnel de travail en commun.

### 2.1 POURQUOI TRAVAILLER ENSEMBLE

Les gouvernements coopèrent dans des projets de défense multinationaux pour plusieurs raisons. Les facteurs qui poussent les pays à collaborer étaient habituellement soit un manque d'argent, soit un manque d'expertise technique pour développer une capacité. Sachant que les budgets de défense des pays européens au mieux stagnent voire diminuent, faire face à l'ensemble des besoins capacitaires n'est plus possible pour un pays seul. Il existe donc des déficiences capacitaires dans presque toutes les forces armées européennes. En particulier, le coût de la R&T pour les systèmes militaires a augmenté à un tel niveau que, même les grands pays d'Europe ne sont plus en mesure de détenir une BITD nationale couvrant toute la gamme des technologies. En conséquence un avantage majeur de l'acquisition en commun est l'économie d'échelle en développement et en production qui peut permettre aux Etats membres de l'UE, soit d'acquérir des capacités plus avancées, soit d'utiliser l'argent économisé ailleurs. En outre, les avantages de la coopération sont à la fois politiques, grâce à leur cohérence avec les objectifs de la PESC, et tactiques, grâce à l'amélioration de l'interopérabilité de forces armées européennes utilisant le même matériel. Enfin, le potentiel d'exportation de l'équipement de défense fait en coopération serait plus fort, grâce à sa compétitivité accrue du fait d'une production à plus grande échelle, et grâce au poids du lobby politique européen.

### 2.1.1. Pourquoi ne pas travailler ensemble

En revanche, le bilan récent des projets européens d'équipement de défense n'est pas satisfaisant. En fait, plutôt que démontrer la diminution de coût ou l'augmentation de performance attendues, un certain nombre de programmes clés ont été frappés par des retards et des accroissements de budget, et par des guerres politiques intestines. Par exemple :

- L'Eurofighter n'a été livré qu'en 2003 avec plus de quatre ans de retard et 20% d'augmentation de coût<sup>16</sup>. En fait, la France a quitté ce projet initié en 1979, et l'Allemagne n'est restée partenaire qu'à cause des sanctions contractuelles sévères auxquelles elle s'exposait en cas de retrait.
- La classe de frégate « Horizon » qui a commencé comme programme tri nationale en 1992 après l'échec du projet « NATO Frigate Replacement » vient d'entrer en service en 2006 avec un retard de quatre ans.<sup>17</sup> Le Royaume Uni a quitté le programme en 1999 après des délais et des modifications du dessin jugés inacceptables.
- L'avion de transport tactique A400M connaît déjà un retard de deux ans, repoussant l'entrée en service à 2008. Ce délai a obligé le Royaume Uni à louer quatre avions C 17 pour combler la lacune capacitaire entre-temps ; les délais supplémentaires pourraient aboutir à l'achat de ces avions.<sup>18</sup>

En plus de ces impacts en termes de coût et de capacité, l'inaptitude des programmes précédemment cités à démontrer les avantages recherchés en matière de coopération européenne aurait dû briser un peu la confiance des dirigeants, politiques et militaires, dans les projets en commun pour l'avenir. Ainsi, si l'UE veut commencer à « dépenser plus ensemble » en toute confiance, il lui faudra exhumer l'histoire en détail, même si ce processus s'avèrera être douloureux, afin de comprendre les raisons des différents échecs, puis à partir de là, il lui faudra construire le cadre politique, industriel et financier pour les éviter à l'avenir.

---

<sup>16</sup> House of Commons Select Committee on European Scrutiny, *Thirty-Ninth Report - European Defence Procurement*; London, January 2006

<sup>17</sup> KINCAID Bill, *The National Audit Office Report on Major Defence Projects 2006*; Royal United Services Institute, London, January 2007

<sup>18</sup> ROBERTSON David, *MOD pins hopes on C17 amid Airbus doubts* ; The Times 28 Dec 06

## 2.2. UNE EUROPE DIVISEE PAR LA BITD

Une des raisons ayant conduit à l'échec des projets européens dans le passé, et qui continue d'assurer la duplication de la R&T en Europe, est l'influence politique des grandes sociétés européennes d'équipement de défense, et par conséquent à travers elles, le contrôle gouvernemental des Stratégies Industrielles de Défense (SID) nationales. Pour la plupart des pays de l'UE qui n'ont pas d'industries nationales de défense significatives, cette influence n'est pas un facteur majeur. A contrario, pour la France, le Royaume Uni, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et la Suède qui à eux seuls produisent plus de 90% de l'armement en Europe<sup>19</sup>, il y a plusieurs problèmes à surmonter.

### 2.2.1. Les producteurs d'armements

Il y a certainement un risque pour les « six grands », en cas de mise en place d'une SID européenne plus cohérente, de voir réduite leur part d'investissement en R&T, et par conséquent de les mener à une perte de capacité dans un domaine clé de la technologie. Pour la plupart l'impact sera plus financier que stratégique, car la baisse des dépenses nationales pour la R&T diminuera leur compétitivité sur les marchés d'exportation. Pourtant, au moins pour la France et le Royaume Uni, la perte d'une capacité industrielle de défense stratégique marquerait certainement la fin de leur souveraineté de défense. La dépendance vis à vis d'un fournisseur étranger d'armements pour une technologie clé n'est pas rare en Europe mais c'est une situation que la France et le Royaume Uni ont essayé d'éviter jusqu'à maintenant pour préserver la sécurité d'approvisionnement en cas de désaccord politique. Cette interdépendance d'approvisionnement exige un certain niveau de confiance entre pays. Cette confiance a pu être mise à mal de manière anecdotique par le passé. Au Royaume Uni, en publiant la SID britannique<sup>20</sup>, le gouvernant a clairement identifié les domaines technologiques où il voudrait garder une capacité nationale. Pourtant, les tendances récentes de mutualisation multinationale ont montré que les grandes sociétés de défense suivent les marchés plus les rentables et compte tenu de l'anémie des budgets de défense le niveau d'influence nationale est en train de diminuer. La France et le Royaume Uni, en essayant de retenir une

<sup>19</sup> KEOHANE Daniel, *Europe's new defence agency*; CER, 2004

<sup>20</sup> UK Ministry of Defence, *Defence Industrial Strategy - Defence White Paper*; London, December 2005

capacité industrielle, risque d'être menacés par les forces du marché, qui emporteront sans doute la décision face aux stratégies nationales, ne laissant aucun répit pour l'élaboration d'une solution européenne. Il est clair que la duplication des programmes existe et que la solution sera douloureuse dans le court et moyen terme, mais sans accord politique sur le contenu d'une SID européenne, la protection des BITD nationales va continuer d'agir contre les objectifs politiques fixés dans le cadre de la PESC.

### 2.2.2. Les consommateurs d'armements

L'absence d'une industrie de défense significative dans la plupart des Etats membres de l'UE apporte une complication supplémentaire au problème de la BITD. Parmi les consommateurs d'armements il y a peu d'enthousiasme pour une SID européenne qui, en préservant la BITD européenne, constituerait une barrière aux producteurs non européens. Cela pourrait éliminer de la compétition des fournisseurs d'armements, principalement américains, qui régulent les prix. En conséquence, malgré le but partagé de disposer des forces armées plus flexibles et plus efficaces, la vision des Etats membres de l'UE n'est plus cohérente quand il s'agit d'envisager le chemin à emprunter pour y aboutir. Ainsi, l'AED doit résoudre le problème délicat de la protection du marché en même temps de celui de la rationalisation de la BITD.

## 2.3. LA SOUVERAINETE DE DEFENSE

La question de la souveraineté nationale de défense est au cœur de quelques-uns des problèmes que l'Europe doit surmonter pour améliorer ses capacités de défense. En dépit du soutien gouvernemental pour la PESC et de la volonté de mettre ensemble les forces armées européennes en opérations, les Etats membres ne donnent aucun signe de renoncement à leur politique exclusive de défense nationale.

### 2.3.1. Un enjeu fondamental pour l'UE

En examinant le bilan des dix années d'existence de la PESC, on constate que, malgré le succès en opérations et la création d'une vraie structure militaire européenne, composée de « battlegroups » et de moyens de commandement, il y a eu peu de changements en termes des capacités partagées ou d'acquisitions

d'équipements de défense<sup>21</sup> en commun, qui sont pourtant nécessaires pour maximiser l'efficacité des forces armées en Europe. Si on considère l'histoire récente de l'Europe on peut dire que les changements significatifs du cadre des alliances politiques et militaires n'ont été déclenchés qu'à la suite d'une crise majeure, par exemple :

- La naissance de l'OTAN en 1949 comme réponse crédible en face de la nouvelle menace soviétique
- La genèse de l'UE en 1950, par la mutualisation des ressources stratégiques à travers la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, était liée directement au besoin européen de s'assurer une paix durable après la deuxième guerre mondiale

Bien que l'accord sur la PESC suivant le choc du conflit aux Balkans soit un autre exemple, l'élaboration de politiques internationales et de défense en commun n'est toujours pas une réalité. Le rejet par referendum en France et aux Pays-Bas de la Constitution européenne en 2005, bien qu'il soit dû à des enjeux divers, a montré que la population européenne se contente du statu quo. En dépit des rappels quasiment continuels des problèmes économiques, démographiques et de sécurité auxquels l'Europe doit faire face, il n'y a pas de volonté populaire de soutenir un changement fondamental du cadre existant de l'UE. Par conséquent, les Etats membres n'ont aucune légitimité pour renoncer de leur souveraineté en matière de défense. Il est possible qu'un changement de dirigeants politiques, en France ou au Royaume Uni, dans les mois à venir, puisse redonner de la vigueur au débat, mais la réflexion historique suggère que seule une vraie menace au style de vie européen pourra pousser les européens à placer les priorités de l'UE avant les priorités nationales.

### 2.3.2. Un problème pratique pour l'AED

Pour l'AED, le fait que les différents membres poursuivent inlassablement leur politique nationale est à l'origine de difficultés pratiques qui remettent en cause l'échéance initiale du « *Headline Goal 2010* ». Bien que les Etats membres puissent

---

<sup>21</sup> En 2005 seulement 18% des programmes de défense européens étaient fait en collaboration. EDA, *European defence expenditure in 2005* ; Brussels, November 2006

contribuer à la constitution des effectifs nécessaires pour réaliser cette cible, des lacunes capacitaires, y compris en transport aérien stratégique et en systèmes de communications, pourrait compromettre la mobilité et l'interopérabilité d'un déploiement de grande échelle. Lancer un projet d'acquisition interalliée pour résoudre ces lacunes est clairement l'option la plus attractive pour l'AED, mais cela exige un investissement important des Etats membres ; un investissement qu'ils ne peuvent pas faire à cause de leurs obligations concernant leurs propres projets nationaux. De plus, le manque de coordination et de cohérence, dans le temps et dans les technologies, des programmes nationaux, empêchera de combler ces lacunes. Il est toujours possible de changer les priorités des dépenses mais cela nécessite des pourparlers difficiles et fréquemment coûteux afin de modifier des contrats déjà en place avec des fournisseurs d'équipements de défense. De plus, le problème risque de s'amplifier du fait du recours significatif à la sous-traitance dans certains domaines d'activité militaire. Reconnue comme vertueuse d'un point de vue financier par certains gouvernements, la sous-traitance, néanmoins, engendre une perte de flexibilité budgétaire sur le long terme du fait de la durée importante des contrats demandés par les fournisseurs pour rembourser leur investissement initial. Au Royaume Uni, la partie non-engagée du budget d'investissement de défense diminuera de 45% en 2005 à 20% en 2015<sup>22</sup>. En effet, la capacité du plus gros budget de défense en Europe<sup>23</sup> à répondre aux initiatives de l'AED sera diminuée de moitié dans les années à venir. En résumé, les décisions prises au niveau national avant la création de l'AED vont encore avoir des répercussions importantes sur le long terme, et elles ont déjà montré qu'il est désormais irréaliste d'espérer, comme il était prévu au départ, les premières actions importantes de l'AED à l'horizon 2010.

#### 2.4. LE CONFLIT D'INTERETS

Il apparaît à la lumière des problèmes exposés précédemment que la sphère de compétence de l'AED entre en interaction avec les domaines politiques, industriels et militaires. Il est donc primordial de comprendre exactement quels sont les chevauchements d'intérêt de ces domaines et comment ils peuvent compromettre les progrès de l'Agence.

---

<sup>22</sup> UK Ministry of Defence, *Defence Industrial Strategy - Defence White Paper*; London, December 2005

<sup>23</sup> EDA, *National Breakdowns of European Defence Expenditure*; Brussels, 2006

#### 2.4.1. **Des politiques de l'UE**

Premièrement, et lié à tous les autres, il y a des enjeux nationaux, dont quelques-uns ont déjà été évoqués. Néanmoins, bien que la BITD pour les « six grands », ou la souveraineté de défense pour la France et le Royaume Uni, soient une partie majeure du problème globale, il faut se rappeler que l'UE se compose de vingt-sept membres ; quelques-uns avec des budgets de défense relativement faibles, mais vingt-six avec un intérêt et une voix dans l'AED. Le comité de direction de l'Agence prend ses décisions à la majorité qualifiée, mais cela ne lui garantit pas une protection contre la politique « d'un prêt pour un rendu » qui provoque souvent l'arrêt du processus décisionnel de l'UE. De plus, le cadre institutionnel de l'AED n'est pas optimisé pour encourager le dialogue entre les bras économique et militaire de l'UE. Etant directement subordonné au Conseil européen, l'Agence n'est sous les ordres ni du Parlement ni de la Commission. Bien que ce cloisonnement des piliers de l'UE ne fût pas envisagé à l'époque du traité d'Amsterdam, l'échec du referendum sur la Constitution européenne a gelé les rapprochements entre eux au niveau stratégique. Pour l'AED, avec ses ressources humaines et budgétaires relativement modestes, il sera important d'accéder aux moyens beaucoup plus importants de la Commission, afin d'étendre sa capacité à trouver et à soutenir les technologies européennes d'utilisation duale.

#### 2.4.2. **Les rapports entre l'UE et l'OTAN**

Deuxièmement, il existe une frontière difficile à cerner entre les prérogatives de l'UE et de l'OTAN. Ces deux organisations multinationales, dont une intervenait principalement dans le domaine économique, et l'autre surtout dans le domaine militaire, sont en train de converger vers la même combinaison de capacités civilo-militaires, et ce faisant, elles n'assurent plus la cohérence nécessaire de leurs actions. Alors que l'UE a pris des mesures pour compléter ses capacités économiques et politiques en y ajoutant une capacité militaire, pour gérer des opérations du maintien de la paix, l'OTAN a tiré les leçons de l'action en Irak et en Afghanistan, concernant la nécessité d'assurer le soutien aux populations et de participer à la reconstruction à la fin d'une campagne militaire. En théorie, les principaux pays contributeurs en effectifs de l'UE le sont aussi pour l'OTAN, ce qui devrait lever toute incohérence quant à leur emploi par l'une ou par l'autre organisation en opérations. En réalité cette synergie des moyens n'a pas fonctionné pour deux raisons principales :

- Premièrement, les Etats-Unis, qui occupent une place centrale dans l’OTAN, voient d’un œil inquiet les tentatives de prise d’autonomie de la défense en Europe. Officiellement cette inquiétude est née du constat qu’une Europe qui consacre prioritairement ses ressources à sa propre défense risque d’affaiblir l’OTAN.
- Deuxièmement les élargissements respectifs de l’UE et de l’OTAN ont eu pour conséquence la présence d’un certain nombre d’états dans l’une et non dans l’autre organisation. Actuellement, la Turquie<sup>24</sup> proteste, pour des raisons nationales, contre la présence de Chypre<sup>25</sup> aux pourparlers entre l’UE et l’OTAN. L’effet presque incroyable est que ces négociations pourtant essentielles sont conduites sans la présence d’ambassadeurs de certains Etats membres de l’UE, et par conséquent il n’est plus possible de discuter toute la gamme des enjeux sécuritaires. En réalité cette impasse n’a presque rien à voir avec les rapports conflictuels entre la Grèce et la Turquie, toutefois elle est causée par la crainte de quelques-uns des pays européens de voir se tisser un lien trop étroit entre l’UE et l’OTAN qui risque de prolonger l’influence américaine sur les politiques des affaires étrangères et de défense européennes.

En dépit du progrès fondamental que constitue l’accord « Berlin + »<sup>26</sup>, signé en 2003, au Sommet de l’OTAN, à Washington, il est clair que la méfiance entre les Etats des deux cotés de l’Atlantique engendrera des rapports entre l’UE et l’OTAN qui demeureront difficiles.

#### 2.4.3. L’héritage des organisations européennes

De plus, l’AED ne représente pas la première tentative pour créer une coopération en matière d’acquisition du matériel de défense. Comme nous l’avons évoqué précédemment, l’intégration de la GAEO dans le cadre de l’Agence a facilité le progrès de cette dernière, mais il reste à bien positionner et différencier les rôles relatifs de l’AED et de l’Organisation Conjointe de COopération en matière

<sup>24</sup> En l’OTAN mais en dehors l’UE

<sup>25</sup> En l’UE mais en dehors de l’OTAN

<sup>26</sup> «Berlin plus» désigne l’accès de l’UE à la programmation et aux capacités de l’OTAN relatives aux opérations de gestion de crise

d'armement (OCCAR). L'OCCAR est une organisation, créée en 1993 par la France et l'Allemagne, en charge de la gestion des projets d'armements multinationaux. Plus tard, l'Italie, le Royaume Uni, la Belgique et l'Espagne ont adhéré à l'OCCAR, qui est actuellement responsable du suivi de sept projets importants, dont l'A400M, le FREMM<sup>27</sup> et le COBRA<sup>28</sup>. Bien qu'il puisse sembler y avoir, à priori, une complémentarité entre les rôles respectifs des deux organisations, avec pour l'AED la responsabilité de la coordination des besoins, la R&T, puis le lancement des projets, et pour l'OCCAR la responsabilité de la gestion des projets, l'ambiguïté de l'étendu de leurs domaines d'action n'est pas levée :

- Tout d'abord, le mode de passation de responsabilité d'un projet d'une organisation à l'autre n'est pas idéal au moment de la signature du contrat. La plupart des organisations modernes d'acquisition sont organisées en « Integrated Project Team (IPT) »<sup>29</sup>, qui suivent le projet de la définition des besoins jusqu'à la mise en service d'une capacité ; l'AED et l'OCCAR travaillent séparément et de manière séquentielle. Une organisation qui prendrait en compte l'ensemble du processus, de la conception à la mise en service opérationnelle, serait probablement beaucoup plus efficace.
- Enfin, l'OCCAR est une organisation à six membres, dont cinq des « six grands », alors que l'AED représente tous les membres de l'UE. De grandes divergences d'intérêts existent au sein de l'UE entre la plupart des membres qui n'ont pas d'industrie de défense et qui ne cherchent qu'à acquérir les capacités au meilleur prix, et les « six grands » qui veulent conserver une BITD. Ainsi, il est difficile à imaginer comment l'OCCAR pourrait être intégrée ou utilisée de facto comme l'organisation de gestion des projets sans faire naître des soupçons sur une volonté de protection par les « six grands » de leur BITD, au frais du reste de l'Europe.

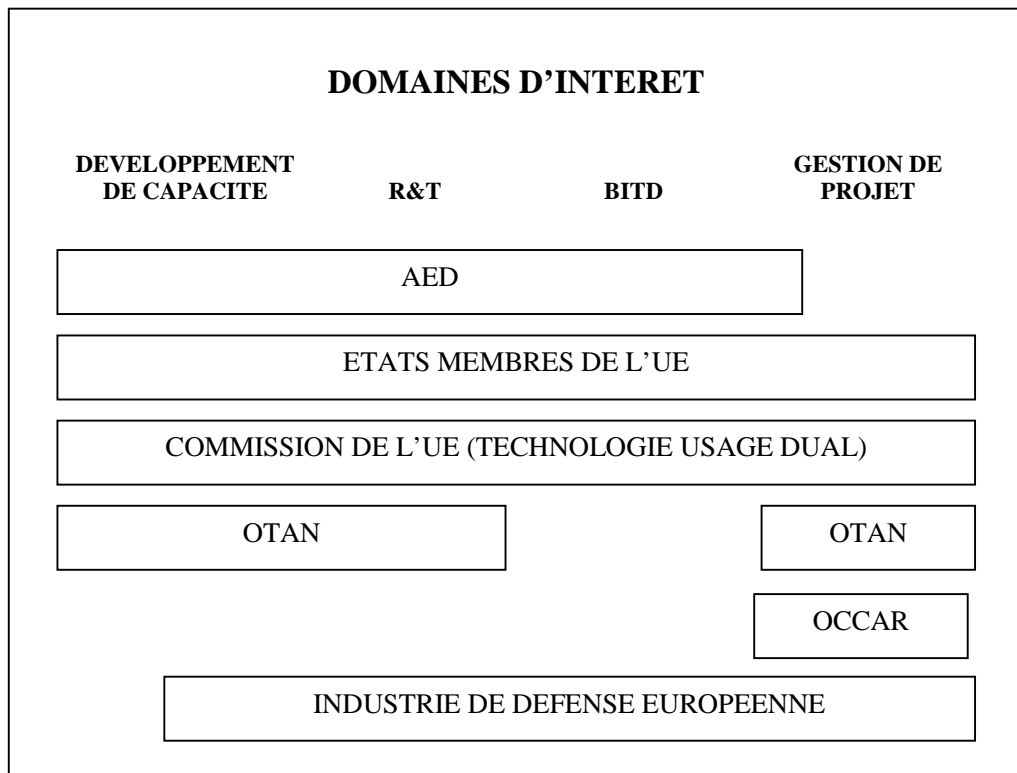
---

<sup>27</sup> Frégate Européenne Multi Missions

<sup>28</sup> COUNTER Battery RADAR

<sup>29</sup> Equipe de projet intégrée

Récemment, l'OCCAR et l'AED ont commencé à envisager les différentes voies à emprunter pour développer une véritable collaboration. Pourtant, les Etats membres de l'UE devraient agir de façon décisive pour fusionner les deux organisations en une seule, représentant l'ensemble des membres, pour suivre tous les stades du projet de la conception au retrait du service.



En résumé, le schéma ci-dessus décrit en termes simples la problématique à laquelle l'AED doit faire face, en ce qui concerne le chevauchement des intérêts nationaux, européens, et internationaux, dans ses domaines de travail. Néanmoins, bien qu'il soit difficile pour l'Agence de faire face à toutes ses contraintes, il faut noter, qu'à l'exception de la gestion des relations entre l'UE et l'OTAN, tous les autres domaines sont pleinement sous le contrôle des Etats membres de l'UE.

## 2.5. QUOI, QUAND ET COMBIEN

Presque toujours, la définition des besoins est la première pierre d'achoppement pour n'importe quel projet destiné à satisfaire les exigences de plusieurs partenaires. En dépit de leur proximité géographique les gouvernements européens ont des perceptions différentes de leurs situations de sécurité et cela se

ressent sur les directives stratégiques qu'ils donnent aux directeurs militaires. Malgré le poids des expériences partagées pendant la guerre froide, les forces armées européennes ont été impliquées dans des conflits purement nationaux qui ont laissé en héritage des doctrines nationales propres et fatalement différentes d'un pays à l'autre. En bref, en dépit de la mise en place des processus de développement de capacité de plus en plus similaires, les Etats membres de l'UE partent souvent avec une perception différente du même problème, ce qui crée une réelle difficulté, qui ne doit pas être sous estimée, pour les faire travailler ensemble. Il est déjà difficile de faire converger les besoins de deux partenaires qui s'associent sur un projet, à partir d'une page blanche. Mais avec vingt-six partenaires, dont une partie avec déjà une idée claire de ce qu'elle veut, cette tâche est autrement plus ardue. C'est le défi majeur auquel est confronté quotidiennement l'AED. Dans l'avenir proche, ce sont sans doute les Etats membres avec les idées les plus arrêtées - des idées préconçues sur le type de système, sur le calendrier et sur le prix - qui occasionneront des difficultés. En essayant d'agir comme catalyseur pour les projets européens « Quick Win »<sup>30</sup>, l'Agence se retrouve presque dans une posture perdante. D'un part, elle risque un échec, en tentant de mettre ensemble rapidement les préconceptions disparates des Etats membres, mais d'autre part si l'AED se soustrait à l'enjeu, en regardant au delà de l'avenir proche, la duplication et la fragmentation continuent.

Dans l'avenir, à moins qu'il y ait un changement considérable dans la situation politique quant à la souveraineté de la défense européenne, qui permette la définition des besoins au niveau communautaire, il y aura toujours la nécessité de développer un processus itératif pour la définition des besoins entre Etats membres. Ce processus doit laisser la possibilité à un partenaire, qui jugerait que la mutualisation des besoins a amené le projet trop loin du but original fixé, de quitter l'entreprise commune. Pourtant, celui-ci, devant être rapide et fondé sur des faits, se heurte à deux types d'obstacles :

- Tout d'abord, l'AED n'a pas des effectifs suffisants pour gérer ce processus pour une acquisition importante. Il faudra donc établir un « IPT », composé

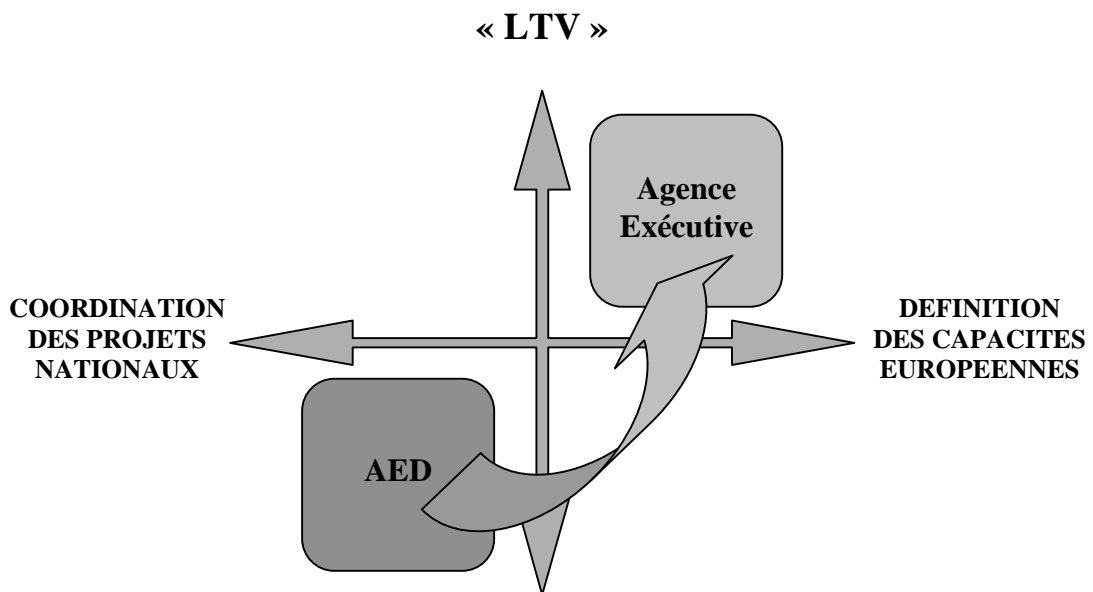
---

<sup>30</sup> « Gagne vite »

de personnel mis à la disposition de la communauté par les pays partenaires. Cependant, l'expérience passée de tels « IPT » multinationaux nous enseigne que les effectifs nationaux, insérés de façon ad-hoc à l'intérieur d'une équipe pour lancer un projet, agissent essentiellement pour protéger leurs intérêts nationaux ; cela au détriment de la rapidité d'exécution recherchée.

- Deuxièmement, le processus d'échange des besoins en termes de performances attendues, de temps, et de coût, demande un partenariat de tous les instants avec l'industrie, afin de pouvoir disposer de l'ensemble des informations nécessaires à une prise de décision exacte. Ce partenariat doit être fondé sur une grande confiance mutuelle entre le client et le fournisseur. Pourtant il est difficile de bâtir cette confiance nécessaire dans un environnement où tout projet nouveau implique la reconstitution d'un nouvel « IPT ». De plus, jusqu'à ce que l'AED obtienne un budget significatif, elle devra lutter pour trouver un soutien concret en termes d'effectifs venant de l'industrie de défense, pendant les premières étapes d'un projet.

En résumé, l'AED doit fait face à une situation de blocage, tiraillée entre son rôle établi de catalyseur pour la coopération communautaire, et le rôle beaucoup plus ambitieux souhaité par la France de devenir une agence exécutive d'acquisition.



Si l'on excepte la situation politique, la souveraineté de défense, et la BITD, la question fondamentale pour l'Agence est de savoir comment faire le saut de la position actuelle qui consiste à coordonner des projets nationaux en cherchant à obtenir des « Quick Wins », à la définition de projets européens en cohérence avec la « LTV ». Sur de nombreux aspects, c'est dans ce deuxième domaine que l'AED a déjà fait le plus de progrès, mais l'application de ce progrès ne pourra être assurée que si l'Agence réalise sa mutation en Agence exécutive ; pour plusieurs Etats membres, cette transition à besoin de s'appuyer sur des concepts éprouvés dans la situation actuel.

## TROISIEME PARTIE :

### L'ETAT DE L'INDUSTRIE DE DEFENSE EUROPEENNE

L'amélioration des capacités européennes de défense ne peut pas être achevée dans les limites du contexte budgétaire actuel sans une mutation importante de l'industrie européenne de défense. Les changements qui doivent s'opérer, en termes de restructuration, de réduction de format, d'investissement, et d'établissement d'un nouveau rapport entre client et fournisseur, sont tous essentiels pour permettre à l'industrie de défense européenne d'être compétitive dans un marché de plus en plus dominé par les Etats-Unis. Il est bien entendu que ce changement était déjà amorcé avant l'arrivée de l'AED, mais il avait eu lieu plutôt au niveau national ou au niveau des entreprises. Pour saisir la portée du défi auquel l'AED doit faire face, en tentant de stimuler et de mener ce changement au niveau européen, il est important de comprendre la problématique de l'industrie européenne de défense.

#### 3.1 FRAGMENTATION ET DUPLICATION

Le problème le plus manifeste pour l'industrie de défense européenne est le niveau modeste et la fragmentation des budgets de défense des vingt-sept Etats membres de l'UE. Bien que le budget total de défense de l'UE, environ 193 milliards d'euros, soit le deuxième au niveau mondial après les Etats-Unis, la façon dont ces budgets sont dépensés est assez disparate. Premièrement, en termes

d'effectifs, les forces armées des Etats membres de l'UE et des Etats-Unis sont à un niveau équivalent, respectivement 2,3 et 2,1 millions d'hommes. Pourtant, avec un budget de défense de 406 milliards d'euros, plus de deux fois celui de l'Europe, le coût de fonctionnement est proportionnellement beaucoup moins élevé aux Etats-Unis, laissant plus de ressources financières pour l'investissement en matière d'équipement. En bref, l'UE supporte un volume de forces armées trop important pour permettre un investissement suffisant pour combler ses lacunes capacitaires, bien identifiées, mais onéreuses à surmonter. En fait, l'investissement total en équipement de défense fait par les Etats membres de l'UE en 2005 n'a représenté que 18,4% du budget ou 35,4 milliards d'euros ; en comparaison les Etats-Unis ont dépensé presque quatre fois ce chiffre, ou 32% de leur budget de défense sur des programmes de renouvellement ou d'acquisition de matériel. Deuxièmement, ce problème est exacerbé par la fragmentation de ces trente-cinq milliards d'euros parmi les vingt-sept Etats membres. Les deux principaux dépensiers en matière de défense en Europe, le Royaume Uni et la France, ont engagé un tiers des sommes, le reste est partagé entre les vingt-cinq<sup>31</sup>. Parallèlement, la fragmentation des sociétés européennes de défense est moins évidente. Bien que les dix dernières années aient été marquées par une forte rationalisation de ce secteur en Europe, celle-ci était principalement concentrée sur les industries aéronautiques et d'électroniques de défense. Ce qui signifie donc qu'il reste dans d'autres domaines un nombre important de sociétés de taille relativement modeste devant se partager des budgets européens allant en diminuant. Le domaine de la construction navale illustre clairement ce phénomène de fractionnement. Dans un esprit de protection de leurs entreprises, les gouvernements nationaux y ont empêché la consolidation qu'on remarque dans l'industrie d'aéronautique ; on constate donc une duplication majeure dans onze pays européens de la capacité de construction navale<sup>32</sup>. En regardant le secteur de l'industrie de défense globalement, par le biais d'une comparaison des vingt-cinq principaux producteurs d'armements mondiaux, il est évident que le chiffre d'affaires moyen des sociétés européennes est bien en dessous de celui des sociétés américaines<sup>33</sup>. En effet, les chiffres indiquent que l'industrie européenne de

---

<sup>31</sup> Le bilan des dépenses de défense en Europe est à Annexe B

<sup>32</sup> HARTLEY Professor Keith, Naval shipbuilding in Europe ; Janes Navy International 01 Oct 03

<sup>33</sup> La comparaison des « Top 25 » sociétés de défense mondiale est à Annexe C

défense n'a pas le même niveau d'économies d'échelle que ses homologues américaines.

### 3.2. L'INEGALITE DU CHAMP DE BATAILLE

La comparaison avec les Etats-Unis est peut-être injuste mais il n'en demeure pas moins que les sociétés américaines de défense représentent la concurrence majeure sur les marchés européens et d'exportation. Les fournisseurs d'armements américains sont responsables pour environ 30% des ventes en Europe actuellement, mais le chiffre d'affaires dans la direction inverse n'est que de 1%<sup>34</sup>. Même si le marché américain est quatre fois plus grand, cette différence d'échelle mérite de l'attention. Des pays européens achètent des armements américains, soit pour leur technologie qui n'existe pas en Europe, soit pour leur prix compétitif. La même dynamique n'existe pas dans le sens inverse parce que les systèmes d'armement produits en Europe sont rarement compétitifs en dollars et il y a peu de domaines dans lesquels les Etats-Unis ne sont pas à la pointe en technologie de défense. Cette domination américaine en termes financiers et technologiques est due à trois facteurs clés :

- L'économie d'échelle déjà évoquée précédemment. Par exemple le carnet de commande pour la « Joint Strike Fighter » est trois fois celui de l'Eurofighter, la Rafale et la Grippen réunis.
- La croissance du budget de défense américain. Celui ci a augmenté de 34% entre 1995 et 2004 en comparaison avec les 7% d'accroissement en Europe. Cette différence d'investissement a élargi la disparité entre les deux en ce qui concerne les fonds pour la recherche et développement (R&D). Par conséquent, en 2005 l'industrie de défense américaine a profité d'un investissement de 53 milliards d'euros, soit six fois le budget partagé de façon national en Europe.
- La restructuration du marché américain de défense qui a eu lieu dans les années quatre-vingt-dix. En contraste avec la situation actuelle, les dépenses de défense américaines ont baissé après la fin de la guerre froide, provoquant la fusion et la réorganisation d'une grande partie des sociétés de défense

---

<sup>34</sup> UK Ministry of Defence, *Defence Industrial Strategy - Defence White Paper*; London, December 2005

américaines. Celles qui restent, plus grandes, plus efficaces et moins nombreuses, profiteront du réinvestissement en défense après les événements du 11 septembre 2001.

Si l'expérience américaine à vocation à servir d'exemple, l'industrie européenne de défense pourrait s'attendre à vivre de nouvelles périodes de rationalisations dans l'avenir proche. Finalement, bien que l'intention du nouveau « Code of Conduct »<sup>35</sup> soit d'introduire la transparence et la concurrence dans le marché européen de défense, il est possible qu'en brisant quelques barrières nationales, rendant ce marché plus accessible, l'AED aggrave encore la fragmentation de l'industrie européenne de défense.

### 3.3. L' ELONGATION DU CYCLE DE TRAVAIL

Si les principaux pays producteurs d'armements en Europe doivent faire face au défi stratégique de maintenir la cohérence de la BITD européenne, il est de la responsabilité des sociétés productrices d'armements elles-mêmes, de surmonter cet enjeu, au quotidien, au niveau opérationnel et tactique. Cela n'est pas, bien sûr, une nouveauté pour l'industrie de défense, mais le problème est devenu de plus en plus difficile à gérer du fait de l'élongation de son cycle de travail. Avec la croissance rapide du coût de la technologie de défense, les gouvernements européens ont été obligés de prolonger la vie en service de leurs équipements. Ainsi, la période entre les commandes de remplacement augmente progressivement. Le secteur de l'aéronautique de défense illustre bien cette tendance lourde. Ainsi, le temps de service de la génération actuelle des avions de chasse, comme l'Eurofighter, le Rafale et le Grippen, est de l'ordre de quarante ou cinquante ans. Aussi, en plus de la faiblesse du niveau de commandes, due à la fragmentation et duplication du marché, cela aura pour conséquences de renforcer l'incapacité des sociétés européennes d'armement à retenir les effectifs nécessaires et à conserver les techniques clés entre la fin d'un projet et le commencement du suivant. Naturellement, les sociétés développent une stratégie pour surmonter cette baisse de travail, influencées jusqu'à un certain point par la stratégie nationale d'acquisition. Cependant, la coordination n'existe pas au niveau européen. Donc, en tentant de surmonter cette baisse

---

<sup>35</sup> Code de comportement

d'activité, l'AED rencontrera certainement des difficultés, à la fois au niveau national et au niveau des sociétés de défense.

### 3.4. LE RAPPORT ENTRE CLIENT ET FOURNISSEUR

Contrairement aux gouvernements nationaux, changer le rapport entre clients et fournisseurs représente une feuille blanche pour l'AED. Les rapports actuels entre les deux parties sont généralement caractérisés par l'isolement plutôt que le partenariat ; le client précise ses besoins capacitaires, l'industrie de défense fournit l'équipement et le client le met en service. Pourtant, cet isolement coûte cher tout au long de la vie d'une capacité. Le client qui ne comprend pas les implications technologiques de ses besoins, ou le fournisseur qui n'anticipe pas l'obsolescence de certains composants dans un nouveau système d'armement, sont deux exemples de surcoûts financiers engendrés par l'approche classique. Les mentalités au sein de la défense commencent à changer, et il y a des exemples notables, montrant une industrie qui amorce elle aussi une période de changement, dans les domaines de l'entraînement et de la maintenance militaires. Pourtant, érigeant en principe le fait d'inclure l'industrie dans le processus dès le stade de la définition des besoins jusqu'au maintien en condition opérationnelle, une fois l'équipement en service, on pourrait créer un type de partenariat adapté aux exigences et contraintes budgétaires de l'avenir proche. Bien que l'AED ne dispose pas de leviers d'action pour changer les rapports actuels entre les clients qu'elle représente et les fournisseurs nationaux, elle pourrait tout de même assurer le développement d'un modèle entièrement nouveau de management pour ses propres projets et servir ainsi d'exemple à tous les acheteurs européens.

## CONCLUSION

Créée en 2004 grâce au lobbying de la France et du Royaume-Uni, l'AED illustre parfaitement la manière dont les nations européennes puissent arriver à une même solution à partir de problèmes différents. Sous sa forme actuelle l'Agence présente une certaine cohérence avec l'objectif britannique de répartir le fardeau des dépenses de défense parmi les pays européens. Néanmoins, pousser l'AED plus loin vers une agence européenne d'acquisition d'armement pourrait contribuer, de façon

significative, à rendre possible l'ambition française de voir l'Europe se doter d'une plus grande autonomie en matière de politique de défense. Cette divergence de points de vue entre les français et les anglais, même si elle a été occultée au moment de la naissance de l'AED, reste au cœur des difficultés auxquelles l'agence doit faire face aujourd'hui.

En dépit de cette différence sous-jacente quant à la perception des missions de l'AED, l'action de l'Agence, pendant ses trente premiers mois d'existence, a permis l'apparition de changements importants dans le marché de défense européen, notamment grâce à la signature d'accords garantissant la sécurité des approvisionnements et la sécurité de l'information, qui réduiront à terme quelques-unes des difficultés habituelles rencontrées lors de l'acquisition multinationale d'équipements de défense.

Le programme de travail pour 2007 ciblera les trois enjeux les plus urgents qui sont de :

- Développer la Vision à long terme vers un plan détaillé de capacités
- Aborder la problématique complexe d'une stratégie européenne de l'industrie de défense
- Développer une stratégie de R&T européenne qui soutienne la Vision à long terme et la SID

Ces travaux programmés sont très certainement essentiels pour jeter les bases des programmes en commun pour l'avenir. Mais, et c'est un point primordial, si l'engagement des Etats membres n'est pas remporté, en particulier s'ils n'acceptent pas l'interdépendance qui est essentielle pour atteindre l'efficacité recherchée, cette démarche demeurera un simple exercice théorique. Et si la situation ne change pas, que deviendra l'AED ? Elle ne peut pas rester indéfiniment un « think-tank » pour le processus d'acquisition donc elle a besoin des succès tangibles qui révéleront les avantages de la coordination européenne par rapport à l'acquisition simplement nationale. Cependant, une réussite dans ce domaine exige non seulement un engagement financier significatif des Etats membres, mais aussi un examen

impitoyable des raisons pour lesquelles une partie des programmes d'armements européens précédents ont été des échecs. Etant donné que la Comité de direction de l'AED réunit deux fois par an les Ministres de défense de ces Etats membres, et que la création de l'Agence a démontré une volonté politique forte de renforcer les capacités de défense européennes, il peut sembler surprenant que ces problèmes n'aient pas encore été résolus. Pourtant, ce manque de résultat provient sans doute du fait que malgré la volonté politique indéniable des Etats membres de faire progresser les forces armées européennes, il n'y a pas de consensus quant à la perception des voies à emprunter pour y parvenir. Dans une certaine mesure, ce manque de consensus reflète la paralysie politique de l'UE, renforcée par les échecs des referenda sur la Constitution Européenne en France et aux Pays-Bas. Sans avoir un mandat clair les gouvernements des Etats membres ne peuvent pas favoriser les priorités définies dans le cadre de la défense européenne, par rapport à celles relevant du niveau national. Ainsi, le Comité de direction de l'AED est effectivement incapable de faire évoluer les politiques de dépenses de défense des Etats membres à brève échéance. De plus, le faible niveau d'investissement en R&T et en équipements de défense souligne de façon crue la faible priorité accordée à la défense dans la plupart des budgets européens, et met ainsi en évidence le rôle clé que la France et le Royaume Uni auront à jouer dans ce débat.

Néanmoins, les divergences de perceptions entre la France et le Royaume Uni, quant à l'avenir de l'AED, sont symptomatiques de la différence des points de vue entre ces deux pays dans de nombreux autres domaines. Premièrement, on constate des différences fondamentales – d'ordres constitutionnel, territorial, et financier - dans la manière d'envisager la façon dont l'UE elle-même doit être dirigée. Deuxièmement, la très grande proximité entre le Royaume-Uni et les Etats-Unis n'est pas toujours compatible avec le but français de favoriser l'autonomie européenne, dans les domaines de la politique étrangère et de la défense. Bien que l'avenir des programmes d'équipement en commun soit dans les mains de tous les Etats membres, la résolution dans un mode bilatéral de certains enjeux entre le Royaume-Uni et la France - les deux plus grands producteurs et acheteurs d'armements en Europe - me semble être la clé pour sortir de l'impasse actuelle. Le travail des trente premiers mois pour remanier le processus d'acquisition n'a déjà pas été simple pour l'AED, mais elle doit faire face aujourd'hui à des problèmes

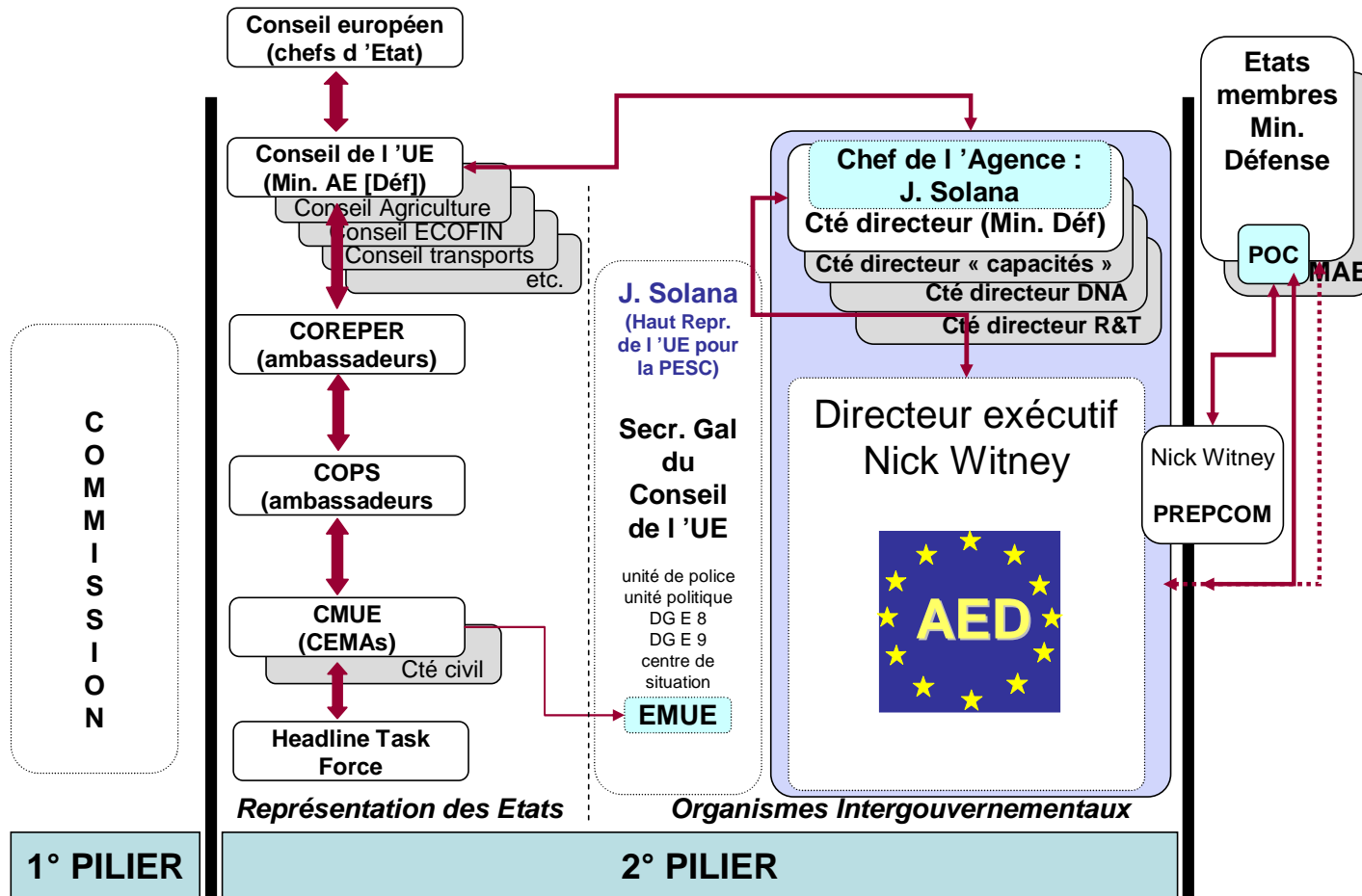
nettement plus difficiles à surmonter afin de mettre en œuvre ce processus. De surcroît, les enjeux les plus fondamentaux se situent au niveau intergouvernemental, où l'Agence n'a pas pu démontrer sa capacité d'influence.

Il est peut être encore trop tôt pour dresser un bilan définitif, mais il me semble que dès à présent, aucun succès significatif au niveau opérationnel dans ce domaine ne pourra être au rendez-vous, sans avoir au préalable opéré les changements évoqués précédemment au niveau stratégique. Par conséquent, si le Royaume Uni et la France veulent faire marcher le processus débuté au Touquet en 2003, il faut que ces deux pays le donnent une nouvelle impulsion. Cependant, cela exige que la France et le Royaume-Uni surmontent les désaccords politiques et industriels qui les opposent de longue date, et ceux qui ne manqueront pas d'apparaître ; en quelque sorte il faudra être convergeant plutôt que divergeant. Cette tendance pourrait être, bien sûr, renversée par des changements probables de gouvernements dans les mois à venir. Mais il faut bien garder à l'esprit que les opinions publiques des deux pays sont opposées à l'approfondissement de l'intégration européenne<sup>36</sup>. Ainsi, dans la situation actuelle, il me semble peu probable que les futurs dirigeants de la France ou du Royaume-Uni soient prêts à prendre des risques de réaliser les compromis forcément nécessaires à la souveraineté nationale de défense pour donner l'impulsion nécessaire au processus. Cela signifie que l'avenir sera difficile pour l'AED.

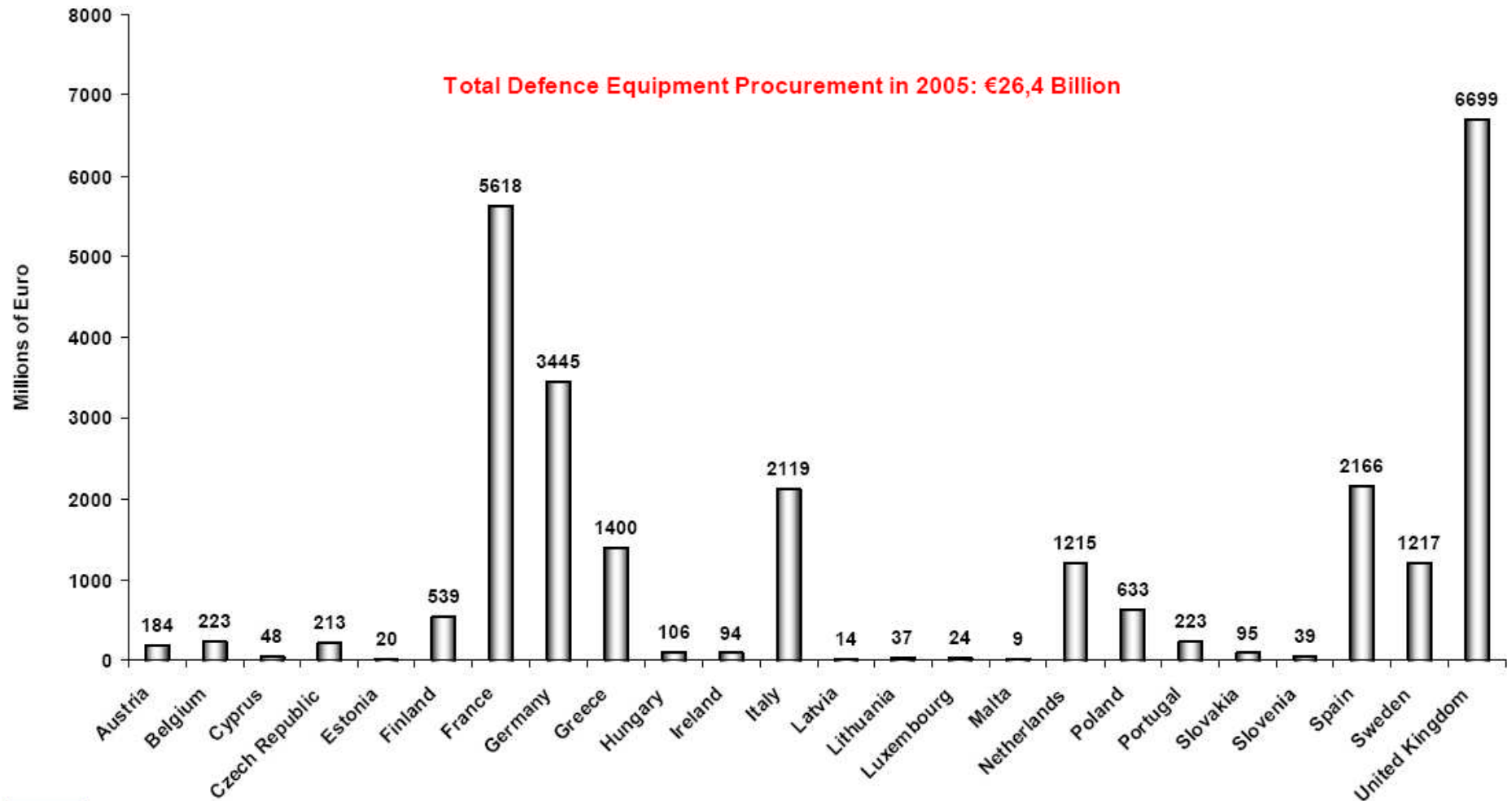
---

<sup>36</sup> Eurobarometer 66, *Public opinion in the European union*; European Commission, December 2006

## Annexe A - Place de l'AED dans l'UE



## Annexe B - Le bilan des dépenses de défense en Europe



Defence equipment procurement expenditure includes expenditure for all major equipment categories.

## Annexe C - Comparaison des « Top 25 » sociétés de défense mondiale

Rank	<a href="#">Company</a>	<a href="#">Country</a>	2005 Defence Revenue*	2004 Defence Revenue**
1	Lockheed Martin	U.S.	36,465.00	34,050.00
2	Boeing	U.S.	30,791.00	30,464.00
3	Northrop Grumman	U.S.	23,332.00	22,126.00
4	BAE Systems	U.K.	20,935.20	20,344.00
5	Raytheon	U.S.	18,200.00	18,771.00
6	General Dynamics	U.S.	16,570.00	15,000.00
7	EADS	Netherlands	9,120.30	10,505.90
8	L-3 Communications	U.S.	8,549.20	6,133.80
9	Thales	France	8,523.30	8,868.60
10	Halliburton 1	U.S.	7,552.00	8,000.00
11	Finmeccanica	Italy	7,125.70	7,670.60
12	United Technologies	U.S.	6,832.00	6,740.00
13	Science Applications International Corp. 2	U.S.	5,400.00	4,686.00
14	General Electric 3	U.S.	3,500.00	3,400.00
15	Computer Sciences Corp. 4	U.S.	3,368.90	3,779.00
16	DCN	France	3,352.00	3,547.40
17	Rolls-Royce	U.K.	3,293.60	3,069.00
18	ITT Industries	U.S.	3,220.00	2,414.00
19	SAFRAN Group	France	3,074.80	3,192.10
20	ATK 4	U.S.	2,882.00	2,516.00
21	Booz Allen Hamilton 4	U.S.	2,183.00	1,767.00
22	Dassault Aviation	France	2,108.30	1,828.30
23	Mitsubishi Heavy Industries 4 5	Japan	2,055.90	2,516.70
24	Saab	Sweden	1,941.40	1,900.00
25	Rockwell Collins 6	U.S.	1,810.00	1,535.00

## BIBLIOGRAPHIE

<b>Sur l'Agence européenne de défense</b>	
1.	EDA, <i>Report by the European Defence Agency to the Council</i> ; Brussels, May 2006 <a href="http://www.eda.europa.eu/reference/060515%20-%20EDA%20-%20Report%20by%20the%20Head%20of%20the%20European%20Defence%20Agency%20to%20the%20Council.pdf">http://www.eda.europa.eu/reference/060515%20-%20EDA%20-%20Report%20by%20the%20Head%20of%20the%20European%20Defence%20Agency%20to%20the%20Council.pdf</a>
2.	EDA, <i>Report by the European Defence Agency to the Council</i> ; Brussels, November 2006 <a href="http://www.eda.europa.eu/reference/061113%20-%20EDA%20-%20Report%20by%20the%20Head%20of%20the%20European%20Defence%20Agency%20to%20the%20Council.pdf">http://www.eda.europa.eu/reference/061113%20-%20EDA%20-%20Report%20by%20the%20Head%20of%20the%20European%20Defence%20Agency%20to%20the%20Council.pdf</a>
3.	EDA, <i>An initial Long Term Vision for European defence capability and capacity needs</i> ; Brussels, 2006 <a href="http://www.eda.europa.eu/ltv/061003%20-%20EDA%20-%20Long%20Term%20Vision%20Report%20-%20Paper%20Version.pdf">http://www.eda.europa.eu/ltv/061003%20-%20EDA%20-%20Long%20Term%20Vision%20Report%20-%20Paper%20Version.pdf</a>
4.	EDA, <i>EDA work programme 2007</i> ; Brussels, December 2007 <a href="http://www.eda.europa.eu/reference/ewp/061113%20-%20EDA%20-%20Work%20Programme%202007.pdf">http://www.eda.europa.eu/reference/ewp/061113%20-%20EDA%20-%20Work%20Programme%202007.pdf</a>
5.	KEOHANE Daniel, <i>Europe's new defence agency</i> ; CER, 2004 <a href="http://www.cer.org.uk/pdf/policybrief_defence_agency.pdf">http://www.cer.org.uk/pdf/policybrief_defence_agency.pdf</a>
6.	CHEM, <i>Quelles Perspectives pour l'Agence européenne de défense ?</i> ; Paris, Juin 2005
7.	EDA, <i>EU Defence Ministers welcome long-term plan for European capability needs</i> ; Levi, October 2006 <a href="http://www.eda.europa.eu/reference/061003%20-%20EDA%20-%20EU%20Defence%20Ministers%20Welcome%20Long-Term%20Vision%20for%20European%20Capability%20Needs.pdf">http://www.eda.europa.eu/reference/061003%20-%20EDA%20-%20EU%20Defence%20Ministers%20Welcome%20Long-Term%20Vision%20for%20European%20Capability%20Needs.pdf</a>
8.	EDA, <i>EU governments launch new plan to build defence capabilities for future ESDP operations</i> ; Brussels December 2006 <a href="http://www.eda.europa.eu/reference/061214%20-%20EDA%20-%20EU%20Governments%20Launch%20New%20Plan%20to%20Build%20Defence%20Capabilities%20for%20Future%20ESDP%20Operations.pdf">http://www.eda.europa.eu/reference/061214%20-%20EDA%20-%20EU%20Governments%20Launch%20New%20Plan%20to%20Build%20Defence%20Capabilities%20for%20Future%20ESDP%20Operations.pdf</a>
9.	TIGNER Brooks, <i>EDA redefining European Capabilities Action Plan</i> ; Defence News, Brussels, 4 December 2006
<b>Sur la PESD</b>	
10.	Sommet Franco-britannique de Saint Malo, <i>La Déclaration de Saint Malo</i> ; Saint Malo, décembre 1998 <a href="http://www.defense.gouv.fr/dga/content/download/43542/434987/file/accord_franco-britannique_de_saint-malo_4_decembre_1998_saintmalo.pdf">http://www.defense.gouv.fr/dga/content/download/43542/434987/file/accord_franco-britannique_de_saint-malo_4_decembre_1998_saintmalo.pdf</a>
11.	BLAIR Tony, CHIRAC Jacques, <i>Press conference in Le Touquet</i> ; February 2003 <a href="http://www.pm.gov.uk/output/page1769.asp">http://www.pm.gov.uk/output/page1769.asp</a>
12.	Stratégie Européenne De Sécurité, <i>Une Europe Sûre Dans Un Monde Meilleur</i> ; Bruxelles, décembre 2003 <a href="http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/031208ESSIIFR.pdf">http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/031208ESSIIFR.pdf</a>
13.	European Council <i>European Defence: NATO/EU Consultation, Planning and Operations</i> ; Brussels, December 2003 <a href="http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/78414%20-%20EU-NATO%20Consultation.%20Planning%20and%20Operations.pdf">http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/78414%20-%20EU-NATO%20Consultation.%20Planning%20and%20Operations.pdf</a>
14.	General Affairs and External Relations Council, <i>Headline Goal 2010</i> ; May 2004 <a href="http://consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/2010%20Headline%20Goal.pdf">http://consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/2010%20Headline%20Goal.pdf</a>

15.	EDA, <i>Hampton Court Agenda</i> , London, October 2005 <a href="http://www.eda.europa.eu/hamptoncourtagenda.htm">http://www.eda.europa.eu/hamptoncourtagenda.htm</a>
16.	Secrétariat Général Du Conseil de l'UE, <i>Toile de fond - Développement des capacités militaires européennes - Catalogue des forces 2006</i> ; Brussels 2006 <a href="http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/MilitaryCapabilitiesFC06backgroundNov06_fr.pdf">http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cmsUpload/MilitaryCapabilitiesFC06backgroundNov06_fr.pdf</a>
17.	LINDLEY-FRENCH Julian, <i>Headline Goal 2010 and the concept of the EU Battlegroups: an assessment of the build-up of a European defence capability</i> ; Cicero Foundation, Paris, December 2005 <a href="http://www.cicerofoundation.org/pdf/lecture_lindleyfrench_dec05.pdf">http://www.cicerofoundation.org/pdf/lecture_lindleyfrench_dec05.pdf</a>
18.	LADZIK Jeannette, <i>The European Security and Defence Policy</i> ; London Metropolitan University, 2006 <a href="http://www.fedtrust.co.uk/admin/uploads/PolicyBrief22.pdf">http://www.fedtrust.co.uk/admin/uploads/PolicyBrief22.pdf</a>
19.	LINDSTROM Gustav, <i>The Headline Goal</i> ; ISS, Paris, April 2006 <a href="http://www.iss-eu.org/esdp/05-gl.pdf">http://www.iss-eu.org/esdp/05-gl.pdf</a>
20.	BUCKLEY Edgar, <i>Britain and France must pool parts of their defence</i> ; CER bulletin 49, August 2006 <a href="http://www.cer.org.uk/articles/49_buckley.html">http://www.cer.org.uk/articles/49_buckley.html</a>
21.	LEBL Leslie, <i>European Union Defence Policy - An American Perspective</i> ; June 2004 <a href="http://www.cato.org/pubs/pas/pa516.pdf">http://www.cato.org/pubs/pas/pa516.pdf</a>
22.	ARCHICK Kristin, GALLIS Paul, <i>NATO and the European Union</i> ; CRS Report for Congress, Washington, January 2005 <a href="http://www.fas.org/man/crs/RL32342.pdf">http://www.fas.org/man/crs/RL32342.pdf</a>
23.	KEOHANE Daniel, <i>Unblocking EU NATO cooperation</i> ; CER bulletin 48, June 2006 <a href="http://www.cer.org.uk/articles/48_keohane.html">http://www.cer.org.uk/articles/48_keohane.html</a>
24.	TIGNER Brooks, <i>EU NATO struggle to find common ground on international security roles</i> ; Defence News, Brussels, 20 November 2006
<b>Sur l'UE</b>	
25.	Eurobarometer 66, <i>Public opinion in the European union</i> ; European Commission, December 2006 <a href="http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb66/eb66_highlights_en.pdf">http://ec.europa.eu/public_opinion/archives/eb/eb66/eb66_highlights_en.pdf</a>
26.	GNATH Katharina, <i>Guy Verhofstadt and the 'United States of Europe': The Eurozone as a new core Europe?</i> ; The Federal Trust, London, January 2006 <a href="http://www.fedtrust.co.uk/admin/uploads/PolicyBrief22.pdf">http://www.fedtrust.co.uk/admin/uploads/PolicyBrief22.pdf</a>
27.	BEGG Iain, HEINEMANN Friedrich, <i>New budget, old dilemmas</i> ; CER, February 2006 <a href="http://www.cer.org.uk/pdf/briefing_new_budget_22Feb06.pdf">http://www.cer.org.uk/pdf/briefing_new_budget_22Feb06.pdf</a>
<b>Sur l'acquisition en commun de l'équipement de défense</b>	
28.	Aerospace and Defence Industries Association of Europe, <i>Europe: Meeting the competitive challenge</i> ; Paris 2005 <a href="http://extranet.asd-europe.org/1/NHOOJLLCDKIJBGJAPPPDDIC3A1DBT6H449YBD23BDTYP3BYTE4Q/ASD/docs/DLS/ASDearbook-2005-00712-01.pdf">http://extranet.asd-europe.org/1/NHOOJLLCDKIJBGJAPPPDDIC3A1DBT6H449YBD23BDTYP3BYTE4Q/ASD/docs/DLS/ASDearbook-2005-00712-01.pdf</a>
29.	OCCAR, <i>Mission, Organisation and programmes</i> ; Bonn, 2005 <a href="http://www.occar-ea.org/media/raw/OCCAR_brochure_2006.pdf">http://www.occar-ea.org/media/raw/OCCAR_brochure_2006.pdf</a>
30.	House of Commons Select Committee on European Scrutiny, <i>Thirty-Ninth Report - European Defence Procurement</i> ; London, January 2006 <a href="http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200506/cmselect/cmeuleg/34-xxxix/34-xxxix.pdf">http://www.publications.parliament.uk/pa/cm200506/cmselect/cmeuleg/34-xxxix/34-xxxix.pdf</a>
31.	EDA, <i>An Approach to Armaments Cooperation in Europe (Draft)</i> ; Brussels, November 2006

32.	EDA, <i>Co-operative lessons learned and best practice(Draft)</i> ; Brussels, November 2006
33.	EDA, <i>A guide to the EDA's new European Defence Equipment Market</i> ; Brussels, Jan 2007
	<a href="http://www.eda.europa.eu/reference/eda/EDA%20-%20A%20Guide%20to%20the%20European%20Defence%20Equipment%20Market.pdf">http://www.eda.europa.eu/reference/eda/EDA%20-%20A%20Guide%20to%20the%20European%20Defence%20Equipment%20Market.pdf</a>
34.	SCHMITT Burkard , <i>The European Union and armaments - Getting a bigger bang for the Euro</i> ; ISS Chaillot Papers no 63, Paris, 2003
	<a href="http://www.iss-eu.org/chaillot/chai63e.pdf">http://www.iss-eu.org/chaillot/chai63e.pdf</a>
35.	SOLANA Javier, <i>Research And Technology an imperative for European Defence</i> ; EDA, Brussels, 9 February 2006
	<a href="http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/en/discours/88369.pdf">http://ue.eu.int/ueDocs/cms_Data/docs/pressdata/en/discours/88369.pdf</a>
36.	EDA, <i>EU Defence Ministers club together to research better protection for armed forces</i> ; Brussels, November 2006
	<a href="http://www.eda.europa.eu/reference/061113%20-%20EDA%20-%20Defence%20Ministers%20Club%20Together%20to%20Research%20Better%20Protection%20for%20Armed%20Forces.pdf">http://www.eda.europa.eu/reference/061113%20-%20EDA%20-%20Defence%20Ministers%20Club%20Together%20to%20Research%20Better%20Protection%20for%20Armed%20Forces.pdf</a>
<b>Sur les SIDs et la BITD</b>	
37.	Ministère de la défense française, <i>Pour une autonomie compétitive en Europe - La politique d'acquisition du Ministère de la défense</i> ; Paris, Juillet 2004
38.	UK Ministry of Defence, <i>Defence Industrial Strategy - Defence White Paper</i> ; London, December 2005
	<a href="http://www.mod.uk/NR/rdonlyres/F530ED6C-F80C-4F24-8438-0B587CC4BF4D/0/def_industrial_strategy_wp_cm6697.pdf">http://www.mod.uk/NR/rdonlyres/F530ED6C-F80C-4F24-8438-0B587CC4BF4D/0/def_industrial_strategy_wp_cm6697.pdf</a>
39.	UK Ministry of Defence, <i>Defence Technology Strategy for the demands of the 21<sup>st</sup> century</i> ; London, 2006
	<a href="http://www.mod.uk/NR/rdonlyres/27787990-42BD-4883-95C0-B48BB72BC982/0/dts_complete.pdf">http://www.mod.uk/NR/rdonlyres/27787990-42BD-4883-95C0-B48BB72BC982/0/dts_complete.pdf</a>
40.	SOLANA Javier, <i>Speech to EDA conference on the European DTIB</i> ; EDA, Brussels, February 2007
	<a href="http://www.eda.europa.eu/reference/070201%20-%20EDA%20-%20DTIB%20Solana%20Speech.pdf">http://www.eda.europa.eu/reference/070201%20-%20EDA%20-%20DTIB%20Solana%20Speech.pdf</a>
41.	SVENSSON Åke, <i>Speech to EDA conference on the European DTIB</i> ; EDA, Brussels, February 2007
	<a href="http://www.eda.europa.eu/reference/070201%20-%20EDA%20-%20DTIB%20Svennson%20Speech.pdf">http://www.eda.europa.eu/reference/070201%20-%20EDA%20-%20DTIB%20Svennson%20Speech.pdf</a>
42.	VERHEUGEN Günter, <i>Speech to EDA conference on the European DTIB</i> ; EDA, Brussels, February 2007
	<a href="http://www.eda.europa.eu/reference/070201%20-%20EDA%20-%20DTIB%20Verheugen%20Speech.pdf">http://www.eda.europa.eu/reference/070201%20-%20EDA%20-%20DTIB%20Verheugen%20Speech.pdf</a>
43.	WITNEY Nick, <i>Strengthening Europe's capabilities and Defence Industrial Base</i> ; European Institute, Washington, February 2007
	<a href="http://www.eda.europa.eu/reference/070214%20-%20EDA%20-%20European%20Institute%20-%20Transatlantic%20Roundtable%20on%20Defence%20and%20Security.pdf">http://www.eda.europa.eu/reference/070214%20-%20EDA%20-%20European%20Institute%20-%20Transatlantic%20Roundtable%20on%20Defence%20and%20Security.pdf</a>
<b>Sur les aspects économiques de la défense</b>	
44.	EDA, <i>National Breakdowns of European Defence Expenditure</i> ; Brussels, 2006
	<a href="http://www.eda.europa.eu/facts/National%20Defence%20Expenditure%20in%202005.pdf">http://www.eda.europa.eu/facts/National%20Defence%20Expenditure%20in%202005.pdf</a>
45.	EDA, <i>European – United States defence expenditure in 2005</i> ; Brussels, December 2006
	<a href="http://www.eda.europa.eu/facts/European%20-%20US%20Defence%20Expenditure%20in%202005.pdf">http://www.eda.europa.eu/facts/European%20-%20US%20Defence%20Expenditure%20in%202005.pdf</a>
46.	HARTLEY Professor Keith, <i>The economics of UK procurement policy</i> ; University of York, October 2002
	<a href="http://www.rmc.ca/academic/poli-econ/idrm/papers/Hartley-2.pdf">http://www.rmc.ca/academic/poli-econ/idrm/papers/Hartley-2.pdf</a>
47.	HARTLEY Professor Keith, <i>Defence economics</i> ; University of York, July 2006
	<a href="http://www.york.ac.uk/depts/econ/documents/research/DiscussionPaperJuly2006.pdf">http://www.york.ac.uk/depts/econ/documents/research/DiscussionPaperJuly2006.pdf</a>
48.	KINCAID Bill, <i>The National Audit Office Report on Major Defence Projects 2006</i> ; Royal United Services Institute, London, January 2007
	<a href="http://www.rusi.org/research/militarysciences/defence/commentary/ref:C456C32BE59B7D">http://www.rusi.org/research/militarysciences/defence/commentary/ref:C456C32BE59B7D</a>

## TABLE DES MATIERES

<b>INTRODUCTION</b>	1
<b>PREMIERE PARTIE : DE LA PESD A L’AED</b>	2
1.1    L’UE COMME ACTEUR MONDIAL	3
1.1.1. Les menaces	3
1.1.2. Les défis	3
1.1.3. La progression de la PESD vers la création de l’AED	4
1.2.    DE L’IDEE A L’ACTUALITE	5
1.2.1. Le but de l’Agence	6
1.2.2. La position et cadre de l’AED	7
1.2.3. Le bilan des premiers trente mois	8
1.2.3.1. Le Marché de Défense Européen	8
1.2.3.2. La Vision à long terme	8
1.2.3.3. Recherche et Technologie	9
1.2.3.4. Le programme de 2007	9
<b>DEUXIEME PARTIE : LA PROBLEMATIQUE D’UN CLIENT EUROPEEN</b>	11
2.1    POURQUOI TRAVAILLER ENSEMBLE	11
2.1.1. Pourquoi ne pas travailler ensemble	11
2.2.    UNE EUROPE DIVISEE PAR LA BITD	12
2.2.1. Les producteurs d’armements	13
2.2.2. Les consommateurs d’armements	14
2.3.    LA SOUVERAINETE DE DEFENSE	14
2.3.1. Un enjeu fondamental pour l’UE	14
2.3.2. Un problème pratique pour l’AED	15
2.4.    LE CONFLIT D’INTERETS	16
2.4.1. Des politiques de l’UE	17
2.4.2. Les rapports entre l’UE et l’OTAN	17
2.4.3. L’héritage des organisations européennes	19
2.5.    QUOI, QUAND ET COMBIEN	21
<b>TROISIEME PARTIE : L’ETAT DE L’INDUSTRIE DE DEFENSE EUROPEENNE</b>	23
3.1    FRAGMENTATION ET DUPLICATION	24
3.2.    L’INEGALITE DU CHAMP DE BATAILLE	25
3.3.    L’ELONGATION DU CYCLE DE TRAVAIL	26
3.4.    LE RAPPORT ENTRE CLIENT ET FOURNISSEUR	27
<b>CONCLUSION</b>	28
<b>ANNEXES</b>	
Annexe A - Place de l’AED dans l’UE	31
Annexe B - Le bilan des dépenses de défense en Europe	32
Annexe C – Comparaison des « Top 100 » sociétés de défense mondiale	33
<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	34